



## Human Rights Office

Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice - IIMA

NGO in special consultative status with the Economic and Social Council of the United Nations

2

Monsieur le Président,

L'institut International Marie Auxiliatrice salue les avancées dans la promotion et la protection des droits de l'enfant au Liban et se félicite pour l'attitude sérieuse et responsable de la délégation libanaise face à l'Examen Périodique Universel. Cependant, IIMA constate que, malgré les efforts du gouvernement dans l'amélioration de la qualité de l'éducation, plusieurs problèmes persistent.

IIMA constate aussi que, dans la liste des recommandations que le Liban considère étant en cours d'implémentation, les mesures prises par le gouvernement pour faciliter l'intégration des enfants handicapés et des groupes les plus vulnérables dans les écoles ordinaires, ne sont pas encore suffisantes.

IIMA encourage le gouvernement du Liban à intensifier les efforts afin d'adopter le projet de loi destiné à **porter l'âge de la fin de la scolarité obligatoire à 15 ans**. En plus, IIMA souhaite que le gouvernement libanais puisse **rendre l'enseignement public réellement gratuit, prendre toutes les mesures pour moderniser les infrastructures et les équipements scolaires, améliorer la qualité de l'enseignement public et planifier des programmes d'intégration pour les groupes les plus vulnérables**.

En plus, IIMA reste concernée par la situation des enfants palestiniens qui vivent dans les camps de réfugiés au Liban, où seulement le 20% des réfugiés ont accès au système d'éducation public libanais. En effet, la plupart de ces enfants fréquentent les écoles gérées par l'UNRWA qui ne sont plus suffisantes, où les classes sont exiguës, les enseignants sous-payés et il y a un manque de programmes d'intégration scolaire pour les enfants souffrants d'un handicap. IIMA encourage le gouvernement à accepter les recommandations qui sont dans la liste des recommandations refusées et en particulier à **prendre toutes les mesures pour garantir aux enfants palestiniens l'accès aux écoles publiques libanaises**.

Parallèlement, les Palestiniens du Liban sont victimes d'une discrimination de droit et de fait en ce qui concerne le droit au travail à cause des lois libanaises.

IIMA encourage le Liban à **garantir aux réfugiés palestiniens l'accès à l'emploi et à tous les enfants de réfugiés l'accès à l'enseignement gratuit**.

Je vous remercie, Monsieur le Président.